

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

SOCIÉTÉ EDILIANS PROLONGATION DE LA DURÉE D'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE COMMUNE D'ESPAUBOURG

Par arrêté préfectoral, la Préfète de l'Oise a prescrit une participation du public par voie électronique sur la demande présentée par la société EDILIANS en application des dispositions prévues par le Code de l'environnement.

1. Le projet de la société EDILIANS porte sur la prolongation de la durée d'exploitation de la carrière se trouvant sur le territoire de la commune d'Espaubourg (60650) au lieu-dit « Le Fort », jusqu'au 6 octobre 2025.

**La participation du public par voie électronique aura lieu du
vendredi 15 décembre 2023 au vendredi 29 décembre 2023 inclus.**

2. La Préfète de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

3. Le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans l'Oise (<https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquete-publique>) dès l'affichage de l'avis de participation du public par voie électronique.

Il est consultable, sur rendez-vous, en version « papier » à la Direction Départementale des Territoires – Bureau de l'environnement – 40, rue Racine à Beauvais, du lundi au vendredi, de 9h à 11h et de 14h à 16h.

4. Pendant toute la durée de la participation du public par voie électronique, le public pourra consigner ses observations et ses propositions **par voie électronique à l'adresse mail ddt-seef-environnement@oise.gouv.fr**, en précisant dans l'objet du courrier « **PPVE EDILIANS Espaubourg** ».

Les observations faites par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans l'Oise : <https://www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquete-publique>

5. Au terme de la participation du public par voie électronique, la Préfète de l'Oise fixera des prescriptions complémentaires ou adaptera l'autorisation environnementale dans les formes prévues à l'article R. 181-45 du Code de l'environnement sur la demande de prolongation de la durée d'exploitation de la carrière exploitée par la société EDILIANS sur le territoire de la commune d'Espaubourg.

6. Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Grégoire ARNAL, Géologue, Responsable Nord & Est pour la société EDILIANS, par courrier électronique gregoire.arnal@edilians.com ou par téléphone au 06 32 03 00 76.